

CITERNE SOUPLE • EAU



La société CITERNEO, certifiée ISO 9001 dans la conception et la fabrication de citernes souples haute qualité de stockage de liquides, propose une gamme 100% recyclable répondant aux attentes techniques du marché mondial.

SOMMAIRE



PRÉSENTATION DU PRODUIT



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



AVANTAGES DE LA CITERNE SOUPLE



ÉQUIPEMENTS



PRÉCONISATIONS DE POSE



CERTIFICAT ISO 9001



GARANTIE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



EXOM+





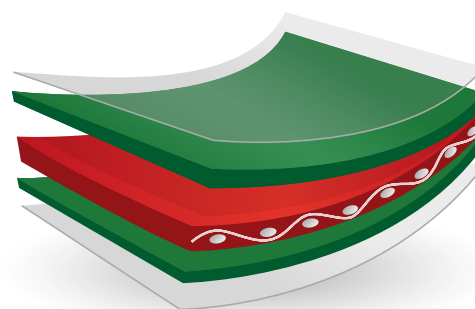
PRÉSENTATION

L'équipement proposé est une citerne souple fermée, étanche, pliable une fois vide dont la structure est constituée d'un tissu technique enduit de PVC.

Les citernes souples offrent une protection totale des liquides contenus. Par son contact permanent avec la paroi interne de la citerne, le liquide stocké est à l'abri de toute pollution externe.

Les matériaux sont étudiés pour résister à des volumes pouvant aller jusqu'à 2000 m³.

Nous validons avec vous systématiquement le plan d'implantation des piquages avant de mettre le produit en fabrication.



SYSTEM
LOWICK
FINITION
CLEANGARD

- + Conception spécifique de citernes souples
- + Enduction hydrophobe pour une plus grande longévité
- + Compromis poids/résistance exceptionnel
- + Résistance haute et basse température
- + Renfort des orifices de passage de paroi
- + Accessoires pré-assemblés en usine pour une étanchéité garantie
- + Très grande qualité mécanique
- + Formulation anti-UV et antifongique





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type d'enduction	PVC		
Finition	Vernis biface		
Résistance rupture (C/T)	4000/4000	N/50mm	NF EN ISO 1421
Résistance déchirure (C/T)	600/500	N	DIN 53363
Résistance au poinçonnement	8000	N	NF EN ISO 12236
Tenue à la température	-30 / +70	°C	EN 1876-2
Matière	PES		
Adhérence	10 da	N/50mm	NF EN ISO 2411

Ces informations techniques sont des valeurs moyennes minimales avec une tolérance de +/- 10%.



AVANTAGES

- + Solution économique
- + Pas d'évaporation
- + Protection totale
- + Volume utile garanti
- + Capacité importante : jusqu'à 2000 m³
- + Terrassement minimal
- + Simplicité et rapidité d'installation
- + Compact et pliable
- + Sans permis de construire
- + Solution déplaçable
- + Facilement intégrable dans l'environnement

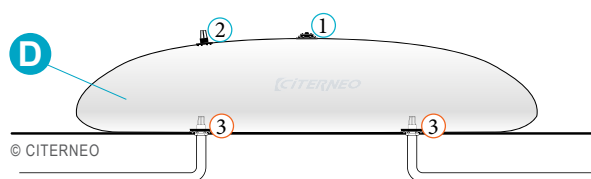
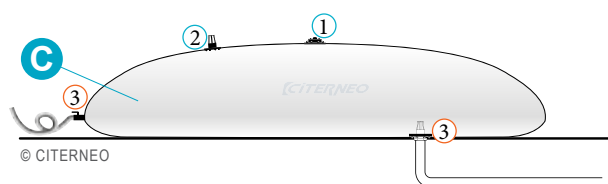
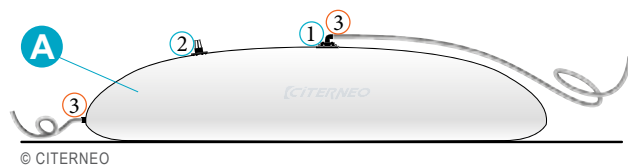


ÉQUIPEMENTS

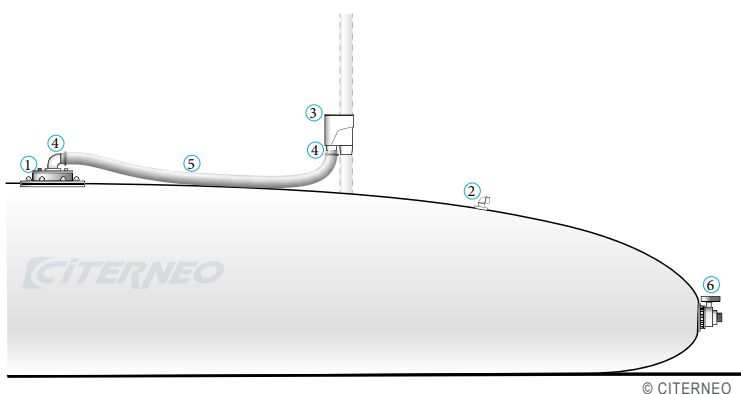
STOCKAGE D'EAU :

EXEMPLES D'INSTALLATION

- ① Trappe de visite DN 140
- ② **Securflow 80**
- ③ Accessoires (non inclus)



RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE :



- ① Trappe de visite DN 140 avec raccord cannelé diamètre DN 50
- ② Trop plein de sécurité en diamètre DN 25
- ③ Collecteur de gouttière universel gris
- ④ Colliers de serrage
- ⑤ Tuyau spiralé DN 50 (longueur adaptée au volume de la citerne)
- ⑥ Vanne 1/4 de tour fileté DN 26/34

LA CITERNE EST MODULABLE ET ADAPTABLE :

Il est possible d'utiliser des équipements spécifiques afin d'améliorer le fonctionnement ou l'utilisation de celle-ci en fonction de chaque projet.





PRÉCONISATIONS DE POSE

PRÉPARATION DE LA SURFACE :

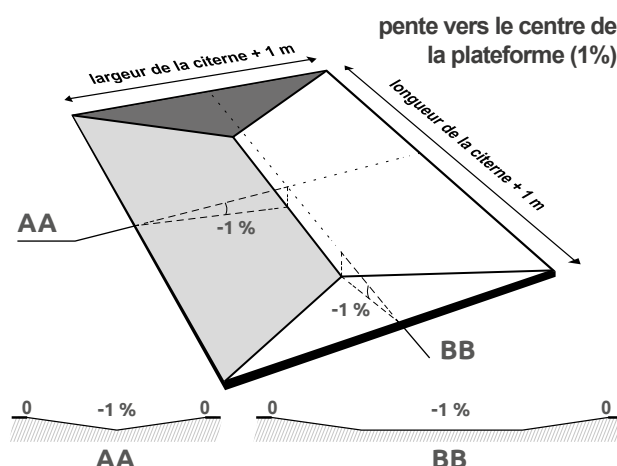
Un lit de pose de 15 à 20 cm de grave compactée est recommandé pour assurer une plateforme stable.

Une couche de finition de sable (0/2) damé de 10 cm (+/- 2 cm) d'épaisseur est ensuite nécessaire pour éviter les poinçonnements.

Les dimensions de la plateforme doivent correspondre aux dimensions de la citerne à vide + une zone de dégagement de 0,5 mètre de chaque côté de la citerne.

La plateforme doit supporter le poids de la citerne pleine sans s'affaisser ni s'éroder.

Le terrassement doit s'effectuer conformément au schéma ci-contre.



Sol propre et stabilisé + lit de sable (0/2) 10 cm (+/- 2 cm)

INSTALLATION DE LA CITERNE :

Pour l'installation de votre citerne, veuillez suivre les instructions indiquées sur la notice d'installation, livrée avec la citerne ou accessible sur notre site :

▶ À l'adresse suivante :
www.citerneo.com/notice-eau-fr

ou

▶ En flashant ce QR code :

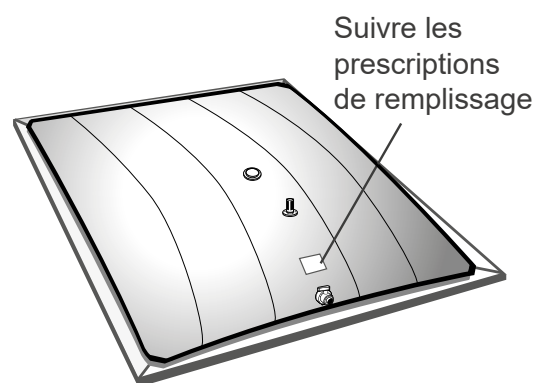


RACCORDEMENT ET REMPLISSAGE :

Le remplissage peut s'effectuer en gravitaire ou par pompage par la trappe de visite ou par les dispositifs d'aspiration et/ou de remplissage. Tout raccordement directement connecté à la citerne doit être souple pour absorber les variations de niveau. Il ne faut en aucun cas obstruer le trop-plein et mettre un réservoir souple sous pression. Le choix et le positionnement des équipements dépendent de l'utilisation.

Dans le cas où le remplissage ne se fait pas dans l'immédiat, il est préconisé de lester la citerne avec 5 cm de liquide minimum.

Veuillez prendre connaissance des prescriptions indiquées sur l'étiquette de la citerne et les respecter.



OBLIGATIONS TECHNIQUES :

La hauteur maximale de remplissage indiquée sur l'étiquette de prescription doit être absolument respectée.

Le remplissage de la citerne doit être réalisé sous surveillance.

Les vannes, si existantes, doivent être protégées du gel.

Le *Securflow* (trop-plein de sécurité) est un indicateur de niveau, il ne doit en aucun cas être obstrué, et dès le déclenchement de celui-ci il est impératif d'arrêter le remplissage de la citerne.

Le volume utile est atteint à la hauteur maximum.

⚠ Les conséquences d'un sur-remplissage peuvent amener à la rupture de la citerne.



Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

CITERNEO

ZI La Boitardiere, 124 rue de la Girardiére, 37402 AMBOISE, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Gilles Bessiere - Area Technical Manager

Emis par : LRQA France SAS

au nom et pour le compte de : Lloyd's Register Quality Assurance Limited

Certificat en cours : 8 Janvier 2019
Date d'expiration : 5 Janvier 2022
Numéro de certificat : 10163740

Première(s) approbation(s) :
ISO 9001 – 6 Janvier 2013

Numéro(s) d 'approbation : ISO 9001 – 0032752

Le Système de Management concerne :

Conception et fabrication de citernes souples (eau, réserve incendie, récupération eau de pluie, contact alimentaire, eau d'extinction, effluent industriel, effluent agricole, lixiviat, digestat, boues d'épuration, lisier, engrais liquide, hydrocarbures)



001

Lloyd's Register Group Limited, its affiliates and subsidiaries, including Lloyd's Register Quality Assurance Limited (LRQA), and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'Lloyd's Register'. Lloyd's Register assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant Lloyd's Register entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Emis par : LRQA France SAS, Tour Swiss Life, 1 Boulevard Marius Vivier Merle, Cedex 03, 69443 Lyon, France au nom et pour le compte de : Lloyd's Register Quality Assurance Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

Page 1 of 1



GARANTIE

GÉNÉRALITÉS POUR L'ACHETEUR UTILISATEUR DE CITERNES SOUPLES AUTOPORTANTES

La durée de garantie est indiquée sur la documentation contractuelle.

La garantie est d'un an (sauf indication contraire contractuelle - devis/facture) pour les accessoires, le tissu technique, la fabrication et le matériel électromécanique sous réserve que l'installation et l'utilisation de la citerne soient conformes aux recommandations.

Aucun coefficient de vétusté n'est appliqué à cette garantie.

Les citernes souples CITERNEO pour le stockage d'eau sont conçues pour résister aux températures de stockage comprises entre -30 °C et $+70\text{ °C}$.

Tout stockage de liquide non conforme aux caractéristiques contractuelles entraînerait de plein droit la perte de la garantie.

OBTENTION DE LA GARANTIE

La date d'application de la garantie est la date de facture de la citerne.

En cas d'appel en garantie, le client devra :

- Assurer la préparation du site pour faciliter l'accessibilité à la citerne et aux équipements à réparer.
- Rendre vide et propre la citerne pour permettre la réparation sur site et/ou l'expédition en usine.

S'il est prouvé que le matériel estampillé et livré par CITERNEO est défectueux pendant la période de garantie, CITERNEO procédera selon son choix et en fonction de la nature de l'incident, à la réparation à ses frais sur site ou en atelier, à l'échange des pièces défectueuses, ou au remplacement de la citerne.

CLAUSES D'EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Ne rentrent pas dans le champ de la garantie :

- Les imperfections d'aspect de la matière (couleur, bulles d'air...) éventuellement recouvertes d'une pièce supplémentaire soudée.
- Les conséquences d'une négligence, d'un sur-remplissage, d'un défaut d'entretien ou d'utilisation (non conforme à la notice livrée avec la citerne).
- Les détériorations par quelque engin que ce soit.
- Les dommages causés par l'utilisation de produits chimiques, produits de nettoyage ou autres substances qui pourraient nuire à la matière autres que ceux attendus.
- Les dommages survenus durant le transport, le chargement, le déchargement, le stockage ou l'installation. Les réserves d'usage doivent être signalées (article 105 du code de commerce) vis-à-vis du transporteur en informant CITERNEO.
- Les dommages causés par des montages et démontages répétés ou lors d'un stockage intermédiaire de la citerne.
- Les dommages causés par des conditions climatiques extrêmes, crues, catastrophes naturelles, effractions, vandalisme, défauts mécaniques ou force majeure.
- Une altération de la couleur ponctuelle ou sur toute la surface.
- Les frais de désinstallation, réinstallation, vidange, remplissage, transfert ou remplacement de contenu.

PRÉVENTION

- Le remplissage de la citerne doit se faire sous surveillance. Les conséquences d'un sur-remplissage peuvent amener à la rupture de la citerne.
- CITERNEO se désengage de toute responsabilité liée à la rupture de la citerne due à un sur-remplissage.
- Dans le cas où le remplissage n'est pas immédiat, il est préconisé de lester la citerne avec 5 cm de liquide minimum.

EXPIRATION

La garantie expire lorsque :

- Des réparations ou autres interventions sont effectuées sur la citerne sans accord écrit préalable de CITERNEO (demande formulée par lettre recommandée).
- Le paiement intégral n'est pas effectué par le client à la date de la demande de prise en garantie.
- Les défauts constatés n'ont pas été signalés par lettre recommandée accompagnée d'une copie de la facture, adressées à CITERNEO dans un délai de 15 jours maximum après constatation.
- Au terme de la garantie.
- Toute intervention effectuée par CITERNEO suite à une demande du client n'est couverte que sur un an de garantie.

En dehors des cas de garanties énumérés ci-dessus, le fournisseur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, y compris les dommages consécutifs.

LOI ET LITIGES

La garantie légale résultant de l'article 1641 du code civil est applicable.

Les conditions ci-dessus sont soumises au droit français. Tout litige portant sur leur application ou leur exécution sera soumis aux tribunaux compétents du siège de CITERNEO. Il est de la responsabilité du client de s'assurer de l'application de la réglementation en vigueur sur le territoire d'implantation.



NOTES

Area with horizontal dotted lines for writing notes.



ZI de la Boitardière
124 rue de la Girardière
BP226
37402 AMBOISE Cedex
FRANCE



Tél : +33 (0)2 47 50 15 34



contact@citerneo.com



www.citerneo.com

